

# *De quoi la GEMAPI est-elle le signe ?*

*Stéphane Ghiotti*

*Préparer la compétence GEMAPI  
Cadrage et retours d'expériences*

*Conférence du 29 juin 2017*



IL VAUT MIEUX POMPER MÊME S'IL NE SE PASSE  
RIEN QUE RISQUER QU'IL SE PASSE QUELQUE CHOSE  
DE PIRE EN NE POMPANT PAS.

*« Les représentations variables qu'ont les sociétés de leurs ressources ne traduisent pas seulement de nouvelles perceptions de la nature, elles s'inscrivent dans des modes de gestion différents et souvent concurrents, elles engagent des définitions juridiques et des formes de partage conflictuelles. » (Ingold, 2013)*

# Un ensemble de faisceau pour s'occuper du « grand cycle de l'eau »

- Au niveau européen : la pression des directives, ERU (1991), Nitrates (1991), DCE 2000, Dir. Inondations (2007), Dir. Mer (2008).

- Au niveau national: un cadre réglementaire « environnementalisé », LEMA (2006), Grenelle I (2009) et II (2010).

- Les inondations en 2003, 2005, 2012...

**Tempête Xynthia en 2010**

Le timing des agendas politiques : « Le Big Bang territorial »

A la suite de la RGPP (2007) et dans la continuité de la MAP (2012) : Loi MAPAM ; Loi Notre ; Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

**RATIONALISATION ET MODERNISATION**

# Des changements majeurs au tournant des années 1990

- Un modèle historiquement basé sur l'État, les associations de propriétaires riverains, le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées.
- La double entente : un mixte mélange de critiques environnementales (hydrosystème) et économiques (« efficacité » économique et réduction des dépenses publiques) sur fond d'europanisation et d'internationalisation des politiques de l'eau
- Les digues : du rempart absolu à la menace
- Décentralisation et subsidiarité



# Le modèle territorial – et GEMAPI - entre deux philosophies (idéologies ?)



« le régime  
Dukan »

le « modèle Kasparov »

« *Plaidoyer pour la complexité  
territoriale* » M. Vanier



# Le quoi : une définition par défaut (ni dans les textes juridiques ni dans la jurisprudence)

Un difficile exercice de numérologie....  
Les contours flous du grand cycle de l'eau

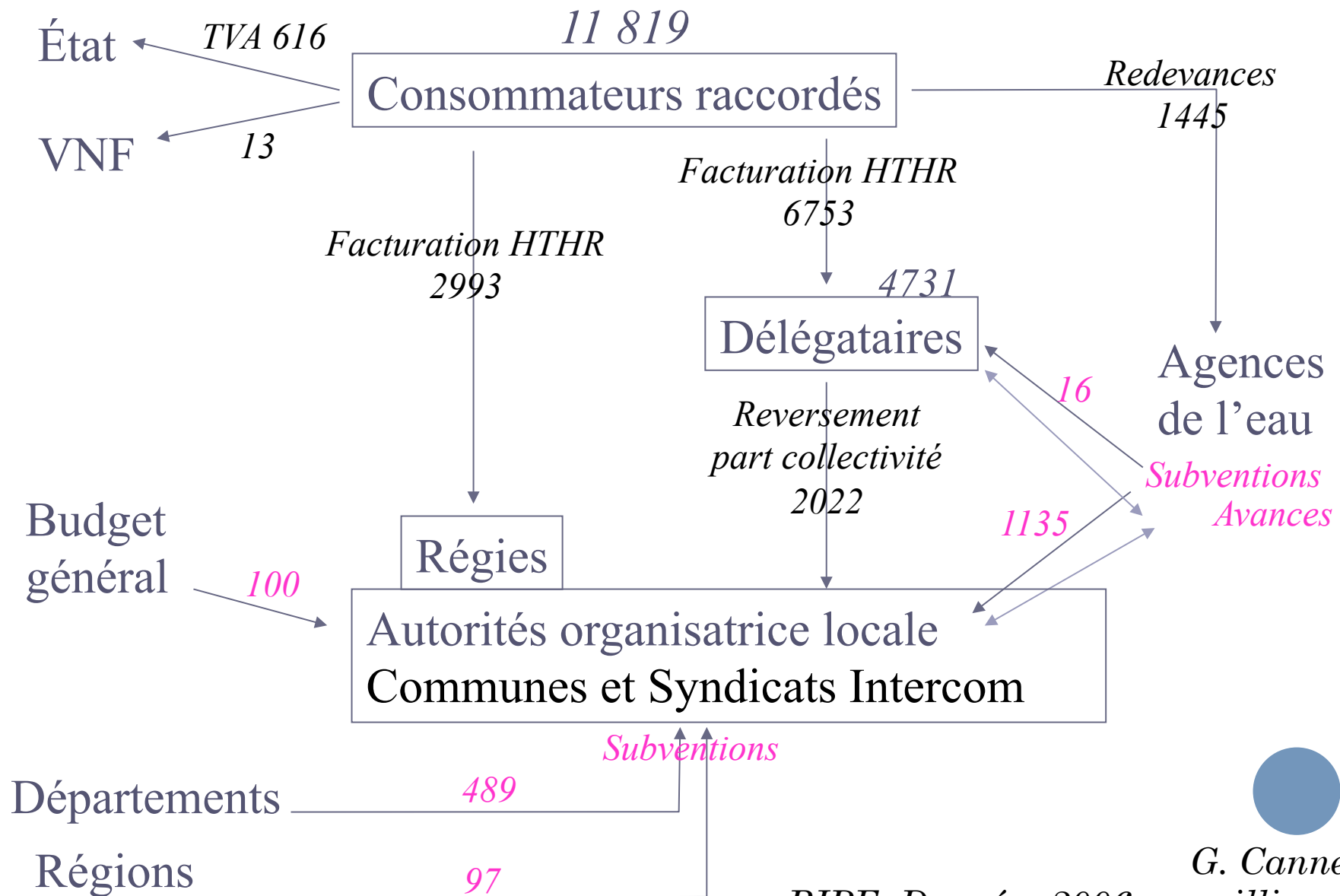
## I de l'article L.211-7 du code de l'environnement

Les collectivités territoriales et leurs groupements (...) peuvent mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Et le 4 ? Le 12 ?

# Suivre le modèle du « petit cycle de l'eau » un réel choc de simplification ?



# Le qui pour le grand cycle de l'eau ?

L'importance du cadre et du positionnement (à toutes les échelles) de GEMAPI au sein des institutions

- Ministère de l'environnement / Ministère de l'intérieur (et Bercy !!)
- DEB / DGPR

N° 47

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Enregistré à la Présidence du Sénat le 8 octobre 2013

## PROPOSITION DE LOI

*relative à la prévention des inondations et à la protection contre celles-ci,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Pierre-Yves COLLOMBAT, Jacques MÉZARD, Jean-Michel BAYLET, Yvon COLLIN, François FORTASSIN, Robert HUE, Mme Françoise LABORDE, MM. Stéphane MAZARS, Jean-Pierre PLANCADÉ, Jean-Claude REQUIER, Robert TROPEANO, Raymond VALL et François VENDASI,

Sénateurs

N° 495

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

Enregistré à la Présidence du Sénat le 10 avril 2013

## PROJET DE LOI

*de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,*

PRÉSENTÉ

au nom de M. Jean-Marc AYRAULT,

Premier ministre

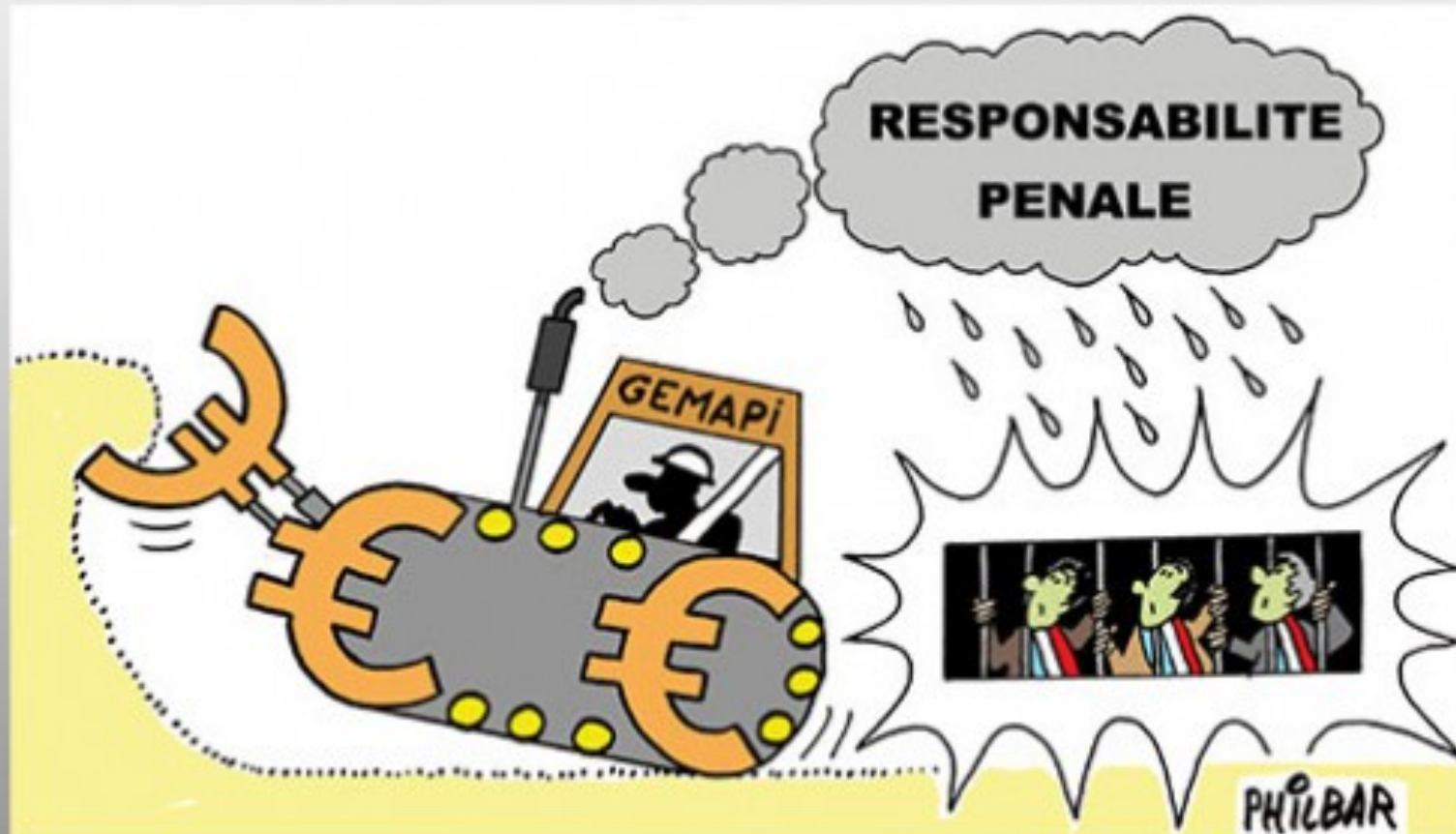
Par Mme Marylise LEBRANCHU,

ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique

# « GEMAPI » ou « PIGEMA » ?



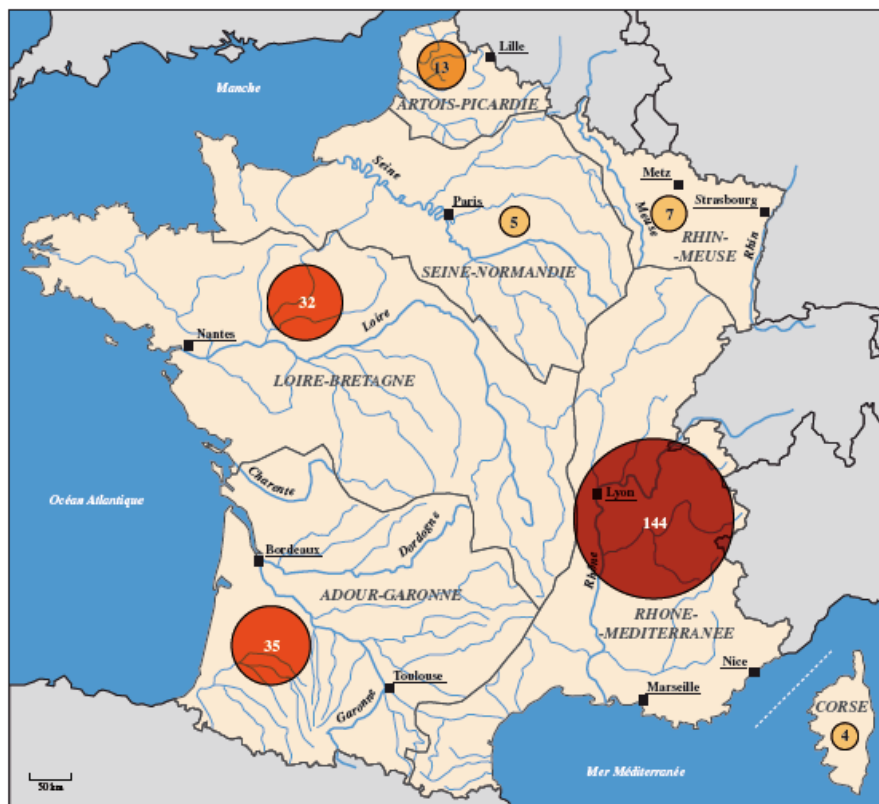
**Une réforme qui a du mal à passer et dont la mise en œuvre s'avère difficile....**



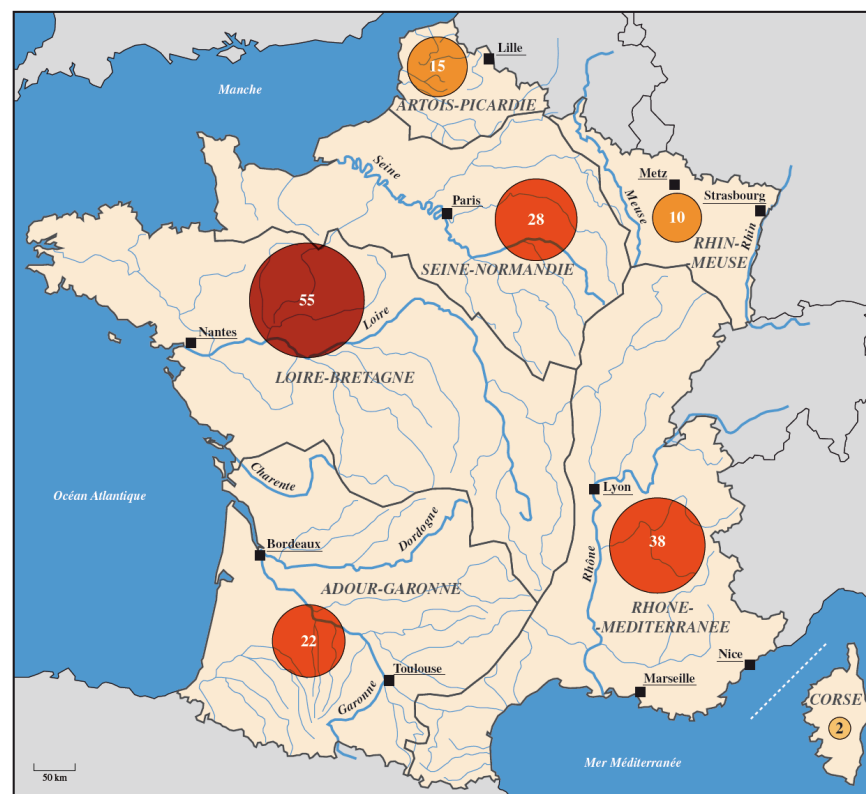
# Une GEMA structurée mais fragilisée.

## Une restructuration des syndicats à marche forcée qui risque de faire des dégâts.

Les contrats de rivières dans les principaux bassins versants en France



Les SAGE dans les principaux bassins versants en France



# Quid du « PI » ?

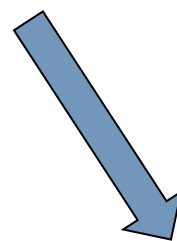
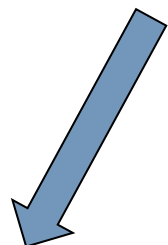
- l'Etat (VNF...)
- les collectivités territoriales et leurs groupements (domaine privé depuis 2004)
- les associations syndicales de propriétaires
- les propriétaires riverains privés
- les industriels
- .....
- les digues « orphelines » (connaissances, état des lieux, entretiens ? Ex de Fourques)



Une organisation beaucoup moins structurée...

# Retrouver de la cohérence

- Gestion intégrée et gestion globale par bassin versant



Petit cycle de l'eau / Grand cycle de l'eau



1, 2, 5, 8

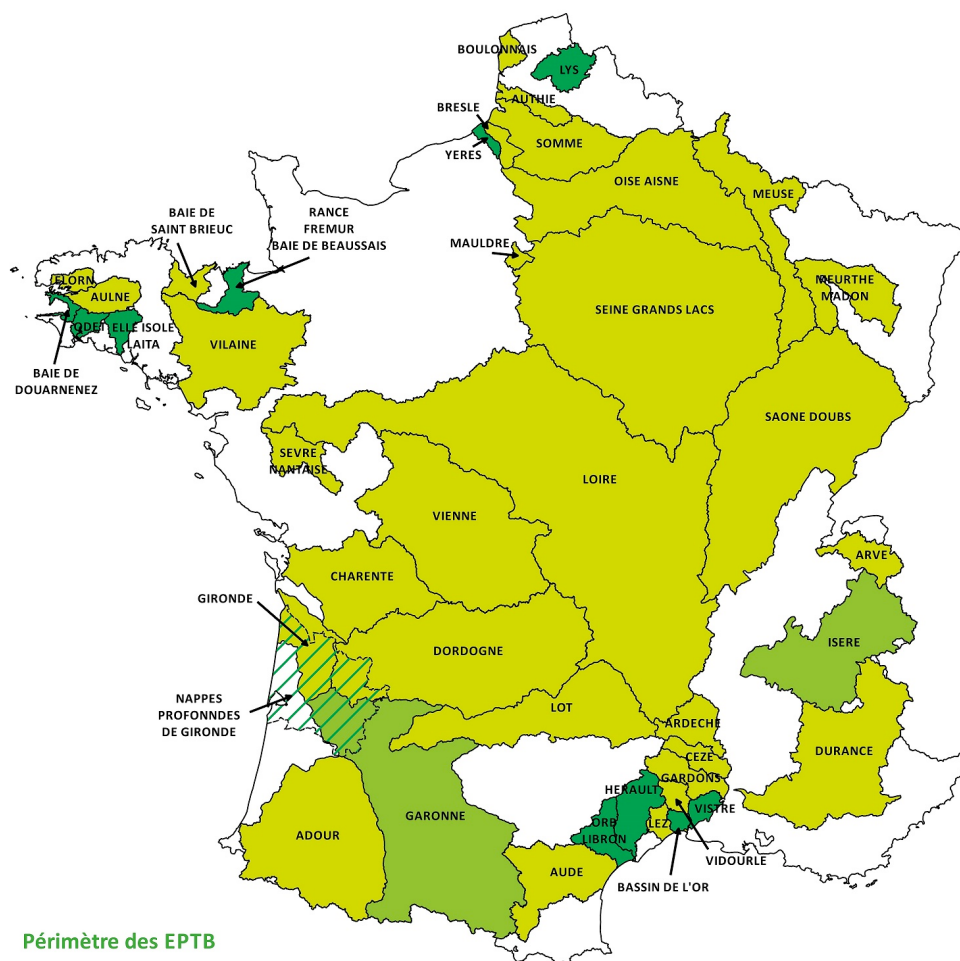
- Un processus en cours de normalisation d'un point de vue juridique, administratif et politique (par le juge, la jurisprudence et le contentieux ???)



# La maîtrise d'ouvrage locale

## A la recherche du « bon » GEMAPIEN

### Département, Région et Bassin versant ?



#### Périmètre des EPTB

- EPTB Membre de l'AFEPTB
- Autre membre de l'AFEPTB
- EPTB non membre de l'AFEPTB





# Quelle architecture territoriale ?

EPTB

EPAGE

EPCI

Le modèle de

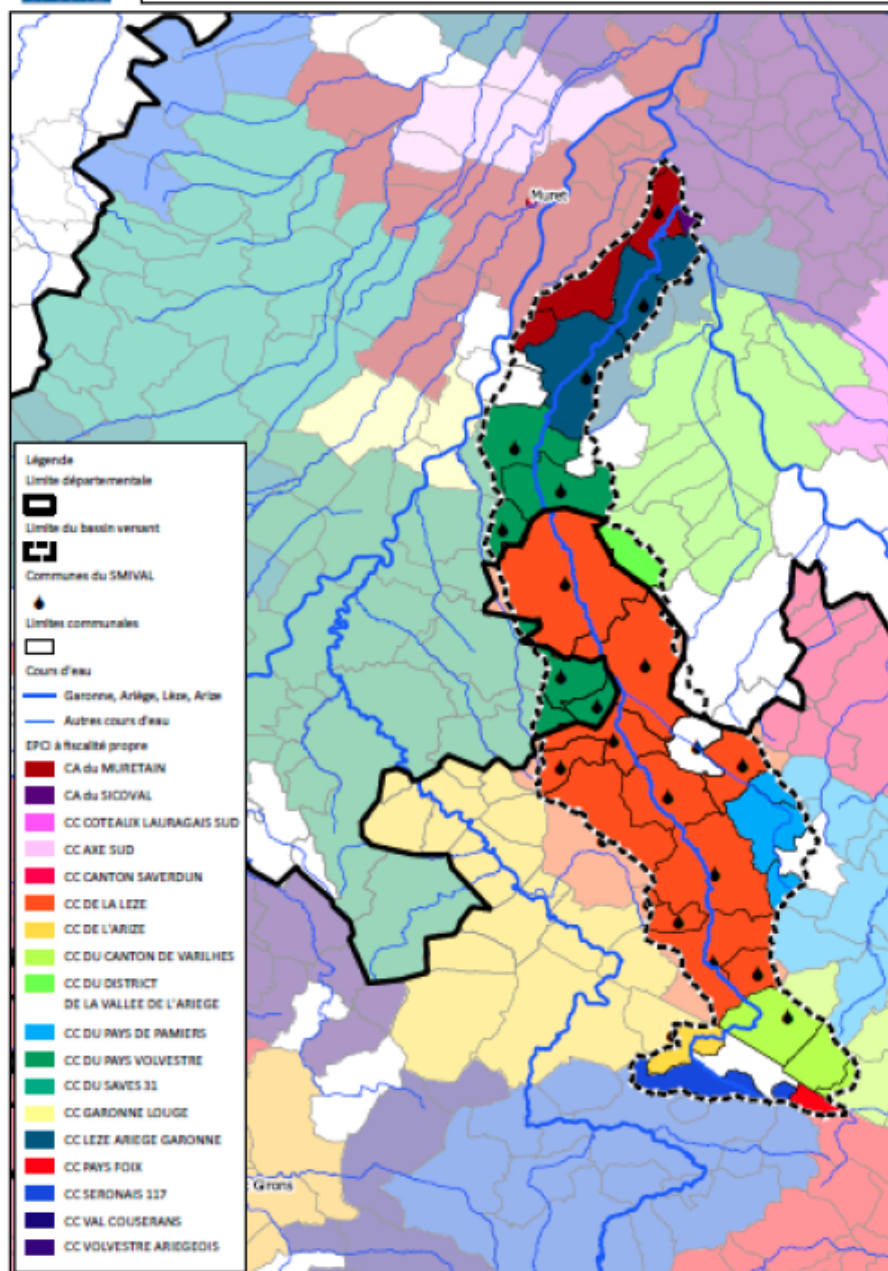
la fusée à trois étages

Mais....



## BASSIN VERSANT DE LA LÈZE Carte administrative

06/09/2013



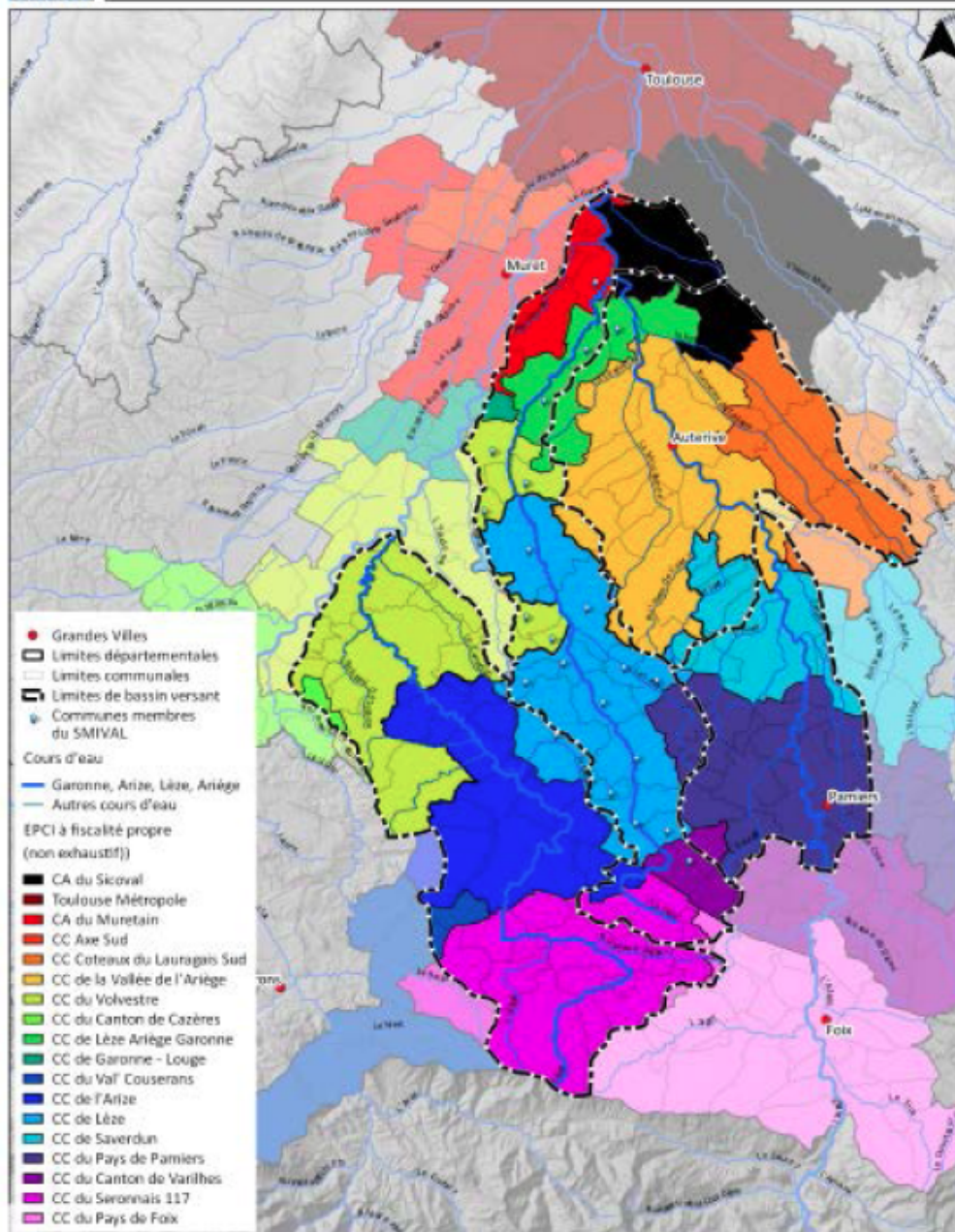
0 5 10 15 20 km

Sources : BD TOPO, BD CARTHAGE, CR Midi Pyrénées, S



## BASSIN VERSANT DE LA LÈZE, DE L'ARIZE ET DE L'ARIÈGE Carte administrative

Mai 2015



0 5 10 15 20 km

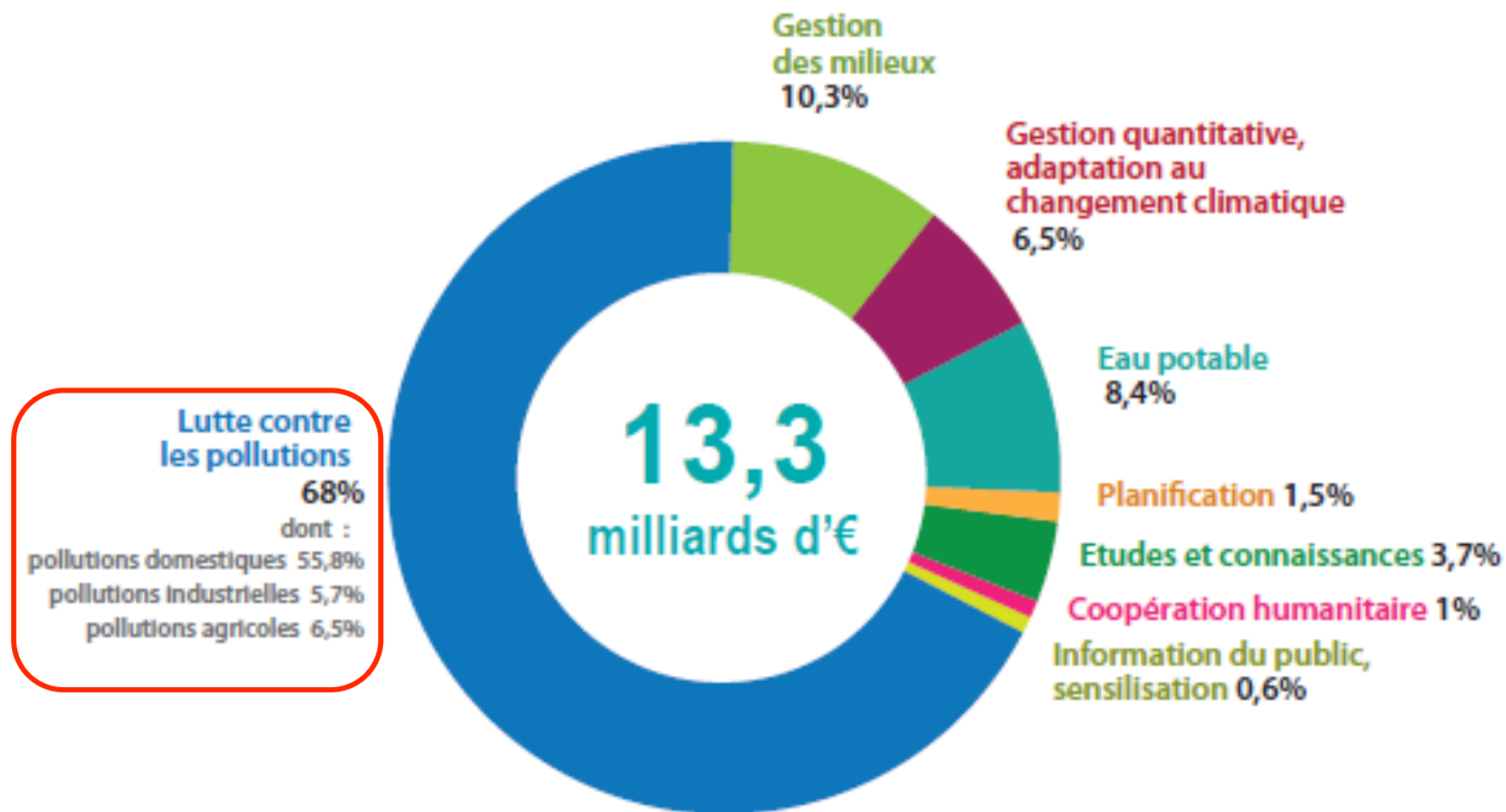
Road de carte © IGN BD TOPO ; © IGN Cartage

# **La problématique de la maîtrise d'ouvrage est elle synonyme de gouvernance de bassin ?**

- Une compétence GEMAPI certes unique mais segmentée selon un puzzle thématique et/ou territorial ??
- SAGE, Contrat de rivière suffisants ?
- L'entrée par les missions de la GEMAPI est elle pertinente ?
- Le foncier, encore et toujours.....



# Le 10ème programme d'intervention des Agences de l'eau. Quid du 11eme ?



Répartition des interventions  
(CHIFFRES GLOBALISÉS)

# *Pour poursuivre le débat...*



1) Les inondations entre écologie et économie et territoires

2) Les inondations entre hydraulique, fiscalité/assurances et solidarités

3) Quelle est « la bonne taille » de la communauté solidaire ?

4) Comment distribuer (et financer) le partage social et spatial des coûts et des bénéfices des politiques de lutte contre les inondations et de gestion des milieux aquatiques ?

5) Désengagement de l'État ? Logique de projets et indicateurs (territorialisation et contrôle/pilotage à distance)





Merci de votre  
attention

